

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC450

présenté par

M. Ruffin, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	100 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	100 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« J'aime mon métier. Le problème c'est que ce n'en est pas un. Nous n'avons pas de statut, pas de salaire minimum. On est vraiment au bas de l'échelle de l'éducation nationale. C'est à peine s'ils savent qu'on existe. » Cela fait des années que les personnels AESH revendiquent la reconnaissance de leur métier par la création d'un véritable statut de la Fonction publique. Ce que l'État se refuse à faire.

Alors elles démissionnent. Elles démissionnent parce qu'en moyenne, elles touchent 750 € par mois. Parce que 96 % d'entre elles disent ne pas pouvoir vivre dignement. Parce qu'elles doivent enchaîner deux CDD de trois ans avant d'avoir enfin un CDI – le Graal. Ces salaires sous le seuil de pauvreté, ce sentiment d'être corvéable à merci et de ne jamais pouvoir se projeter surpassent leur amour du métier.

Cet amendement vise donc à reconnaître un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière posées par la LOLF, le présent amendement, en AE et CP :

– diminue à hauteur de 100 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

– et abonde ainsi de 100 millions d'euros, en AE et CP, l'action 03 du programme 230 « Vie de l'élève ».